

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 22 octobre 2018, à 20h.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.

4.1 inspection et évaluation structurale – Passerelle de la piste cyclable de Gaspé

4.2 services professionnels pour les plans, devis et surveillance pour le remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sous la rue des Peupliers à Rivière-au-Renard

4.3 ouverture de soumissions – fourniture, installation et réparation de dispositifs de retenue (glissières)

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.2.1 implantation, relocalisation et aménagement des boîtes postales de Postes Canada

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 aide financière - Festival Musique du Bout du Monde

5.4 Travaux publics

5.4.1 paiement de facture – Les Entreprises Allen Dumaresq

5.4.2 entretien de la turbine #2 à l'usine d'épuration

5.4.3 paiement de facture – Réparation de pavage – Nasco inc.

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac

5.5.2 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

5.6.1 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-35)

- 5.6.2 calendrier des séances ordinaires - Ville de Gaspé
- 5.6.3 maire suppléant
- 5.6.4 vente des lots 4 915 819 et 4 915 820, cadastre du Québec – Monsieur Gaston Comeau et Madame Lynn Blanchette
- 5.6.5 protocole d'entente - Enseignes projetantes

- 5.6.6 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-36)

- 5.7 Direction générale**
 - 5.7.1 modification de la résolution 18-10-005 - Étude d'option - Pluvial rue Forest à Gaspé
 - 5.7.2 demande d'aide financière pour la réalisation d'une politique familiale à l'échelle de la MRC de la Côte-de-Gaspé
 - 5.7.3 sauvetage hors réseau routier - Acquisition d'un traîneau d'évacuation
 - 5.7.4 entente intermunicipale pour le transfert de propriété des sites de compostage et de traitement des boues de fosses septiques à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
 - 5.7.5 paiement de factures - Promotion de la station nautique de Gaspé
 - 5.7.6 modification de la résolution 18-08-027 - Modification de la résolution 18-07-006 – Ouverture de soumissions – Rapiéçage mécanisé 2018
 - 5.7.7 modification de la résolution 18-07-008 - Demande de prix – Contrôle qualitatif des travaux de rapiéçage mécanisé

- 5.8 Ressources humaines**
 - 5.8.1 démission d'une personne salariée

- 6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
 - 6.1 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et remplaçant le règlement 737-99

- 7. AVIS DE MOTION**
 - 7.1 décrétant l'adoption d'un programme d'accès à la propriété résidentielle pour les jeunes diplômés et remplaçant le règlement 1298-16
 - 7.2 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 282 600 \$ pour payer sa quote-part à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie pour l'acquisition d'un site de compostage et de boues de fosses septiques
 - 7.3 relatif au traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement 1026-08
 - 7.4 décrétant une dépense d'une somme de 9 663 186 \$ et un emprunt d'une somme de 5 732 658 \$ pour la réalisation de travaux de resurfaçage et de prolongement de la piste de l'aéroport Michel-Pouliot ainsi que la confection de nouvelles approches

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Isabelle Vézina,
Greffière**